

République Française
—
Département de la Marne
—
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne
—

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 15 JUILLET 2021

Le 15 juillet 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Courtisols, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 9 juillet 2021.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	34
- représentés ou ayant donné pouvoir	6
- votants	40
- ont voté pour	40
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Carole CHOSROES, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Eric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Eric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Stéphane CHARNOTET Par Milène ADNET (pouvoir), Marc DEFORGE par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir), Evelyne DRAN par Catherine PUJOL (pouvoir), Daniel HERBILLON par Romain HERBILLON (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Alain SIMONET par Michel ADNET (pouvoir).

Absents : Alexandre BODIN, Anne BRAZE, Hubert FERRAND (excusé), Maurice PIERRE.

DÉLIBÉRATION
N° 1075-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
OPAH
Annulation de subventions
pour abandon de projet

Le conseil nomme M. Pascal VANSANTBERGHE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'OPAH du 26 novembre 2015, déléguant notamment à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, la mise en place d'un Fonds Commun d'Intervention avec la Région ;

Vu la convention cadre d'OPAH du 9 mai 2016 ;

Vu la convention pour la mise en place d'un Fonds Précarité Energétique Région-Territoire avec la Région Alsace-Lorraine-Champagne Ardenne pour le financement d'aides de l'habitat du 9 mai 2016 ;

Vu l'avenant à ladite convention ;

Vu le règlement du Fonds Commun d'Intervention permettant l'octroi des subventions aux demandeurs ;

Considérant que la communauté de communes de la Moivre à la Coole assure le portage de l'opération et est gestionnaire du fonds commun d'intervention ;

Vu les différentes demandes de subventions devant faire l'objet d'une annulation pour cause d'abandon de projet et présentées par le Président :

IDENTITE DU BENEFICIAIRE	MOTIF DE L'ABANDON DE PROJET	ADRESSE	COMMUNE	SUBVENTION SUPPRIMEE FCI	TOTAL SUBVENTION SUPPRIMEE FCI
LERIDANT Christian	Abandon suite à la vente de la maison. pdf ci-joint	31bis rue du 11 nov 1918	MOURMELON LE PETIT	4 560 €	38 602 €
DELECHAUD Janine	Abandon suite mise en vente de l'habitation. pdf ci-joint	103 rue des Templiers	DAMPIERRE AU TEMPLE	1 258 €	
CAPITANO Esther	Ce dossier a fait l'objet d'une annulation en raison de la vente de l'habitation.	76 rue Général Gouraud	MOURMELON LE GRAND	3 125 € 261 €	
GOBILLARD THERESE	Dossier annulé suite au décès du propriétaire. Pdf ci-joint	6 rue de Châlons	POIX	6 111 €	
SCI DU PUIITS	Dossier annulé suite à la vente de l'habitation. Pdf ci-joint	4 rue de Verdun	POIX	8 152 €	
ANDRE Nicolas	Dossier annulé à la demande des propriétaires. pdf ci-joint	2 rue Chanteraine	SAINT REMY SUR BUSSY	5 000 €	
FEVE Bruno	Abandon de la subvention suite isolation des combles à 1 euro. Pdf ci-joint	10 rue Flandre Dunkerque	COURTISOLS	1 229 €	
RUNEMBERT / HALLADJ	Nous avons une notification de retrait de la subvention faite par l'ANAH le 14/04/2021. Retrait réalisé suite au courrier d'abandon des propriétaires.	8 chemin de la Lanière	SUIPPES	892 €	
LUCOT Jean Pierre	Mise en vente du logement. Pdf ci-joint.	10 rue Jules Remy	LIVRY LOUVERCY	3 014 €	
COLLET Thierry	Mise en vente de l'habitation. Pdf ci-joint	38 route Nationale	TILLOY ET BELLAY	5 000 €	

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE d'annuler les subventions au titre du fonds commun d'intervention, dont le montant global s'élève à 38 602 € et réparties comme présenté ci-dessus.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.07.29 15:45:24 +0200
Ref:20210729_144002_1-1-O
Signature numérique
le Président